

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 septembre 2018

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 893

présenté par

M. Abad, M. Fasquelle, M. Le Fur, M. Brun, M. Leclerc, M. Sermier, Mme Duby-Muller, M. Bony, M. Cattin, M. Minot, Mme Kuster, M. Cordier, M. Cinieri, M. Pierre-Henri Dumont, M. Straumann, Mme Valérie Boyer, Mme Meunier, M. Menuel, M. Viry, M. Emmanuel Maquet, M. Cherpion, M. Bazin, Mme Levy, M. Masson, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Beauvais, Mme Genevard, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Lurton, M. Hetzel, M. Schellenberger, M. Forissier, M. Descoeur et Mme Trastour-Isnart

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 73, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport sur la coordination des aides publiques à la création d'entreprises.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce projet de loi vise à relever un défi majeur, celui de la croissance des entreprises, à toute phase de leur développement, pour renouer avec l'esprit de conquête économique.

Il s'agit de faciliter la création d'entreprises, en limitant au strict nécessaire les barrières à l'entrée, en limitant le coût de création des entreprises et en simplifiant au maximum les formalités administratives.

C'est dans cet esprit qu'il est proposé la remise d'un rapport sur la coordination des aides publiques à la création d'entreprises.

Le financement des aides publiques à la création d'entreprises représente une dépense annuelle d'environ 2,7 milliards d'euros. Mais il existe un foisonnement d'acteurs dont la coordination s'avère difficile.

L'État est loin d'être l'acteur principal de l'aide à la création d'entreprise. Il existe de nombreux opérateurs publics dont la Caisse des dépôts et consignation, Oséo, Pole Emploi, et l'Agence pour la création d'entreprise (APCE). Dans les territoires, les Directe, mettent en œuvre les dispositifs.

Comme l'explique Jean-Charles Taugourdeau et Fabrice Verdier dans le rapport d'information n°763 intitulé Trente propositions pour favoriser et accompagner la création d'entreprises : « La coordination de ces acteurs sur un même territoire est la condition indispensable d'une offre de service lisible et complète. Compte-tenu de la diversité des intervenants, la tâche est particulièrement difficile. De l'État est attendu qu'il coordonne ces différents acteurs et pallie les lacunes locales ou partenariales pour assurer, à plus long terme, la bonne couverture du territoire et des besoins.(...) c'est loin d'être le cas. »